

**ARRETE MUNICIPAL N°152/2024****portant opposition au transfert du pouvoir de police de la publicité à Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération**

6/2I1.2 – SG/KR

**Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,**

VU l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience ;

VU l'article L 581-3-1 du code de l'environnement ;

VU l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la compétence PLU ou RLP exercée par Saint-Louis Agglomération ;

**CONSIDERANT** que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024 ;

**CONSIDERANT** que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, ces prérogatives sont transférées au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, y compris lorsque cet établissement n'est pas compétent en matière de plan local d'urbanisme ou de règlement local de publicité ;

**CONSIDERANT** que dans un délai de six mois, soit avant le 1er juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président ;

**CONSIDERANT** qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition.

**ARRETE****ARTICLE 1**

Le Maire de la commune de Bartenheim, Monsieur Bernard KANNENGIESER, s'oppose au transfert du pouvoir de police de la publicité à Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Président de Saint-Louis Agglomération.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera notifié au président de Saint-Louis Agglomération.

**ARTICLE 3**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Mulhouse
- Publiée au recueil des actes administratifs de la mairie

Fait à Bartenheim, le 06 juin 2024



Le Maire,  
Bernard KANNENGIESER

Publié le

10 JUIN 2024